

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des
Vosges

Arrondissement de
Neufchâteau

Communauté de
Communes de
Mirecourt-Dompaire

Procès-verbal d'installation du Conseil de Communauté et de l'élection du Président et des membres du bureau

CONSEIL DE COMMUNAUTE

14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués par Mme Nathalie BABOUHOT Présidente sortante le sept avril deux mille vingt-six, se sont réunis à MIRECOURT - Espace Flambeau.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **100**

Nombre de conseillers en exercice :
100

Date de convocation :
7 avril 2026

Présents :

Messieurs et Mesdames

LES ABLEUVENETTES M. CONTEJEAN Jérôme (titulaire) - **AHEVILLE** M. CHOIGNOT Jérôme (Suppléant) - **AMBACOURT** M. OSWALD André (titulaire) - **AVILLERS** M. BASTIEN Denis (titulaire) - **BAINVILLE AUX SAULES** M. NOEL Gérald (titulaire) - **BATTEXEY** M. CAHEN Gilles (titulaire) - **BAUDRICOURT** M. ROMÉAS Guillaume (titulaire) - **BAZEGNEY** M. LHÔTE Serge (titulaire) - **BEGNECOURT** M. BOURGAUT Patrice (titulaire) - **BETTEGNEY SAINT BRICE** M. VIRION Jean-François (titulaire) - **BETTONCOURT** M. BREGEOT Jean-Marie (titulaire) - **BIECOURT** M. TOCQUARD Roland (titulaire) - **BLEMEREY** Mme CHATTON-LEGAT Camille (titulaire) - **BOCQUEGNEY** M. BREGEOT Daniel (titulaire) - **BOULAINCOURT** M. HALLUIN Jean-Christophe (titulaire) - **BOUXIERES AUX BOIS** M. PERREIN Philippe (titulaire) - **BOUXURULLES** M. VAUBOURG Jean (titulaire) - **BOUZEMONT** Mme THOUVENIN de VILLARET Laure (titulaire) - **CHAUFFECOURT** Mme GILLET Alicia (Suppléante) - **CIRCOURT** M. JEANDEL Emilien (titulaire) - **DAMAS-ET-BETTEGNEY** M. MAIRE Claude (titulaire) - **DERBAMONT** M. COUSOT Pierre-Alexandre (titulaire) - **DOMBASLE-EN-XAINTOIS** M. GASQUIN René (titulaire) - **DOMMARTIN-AUX-BOIS** M. BREGEOT Christophe (titulaire) - **DOMPAIRE** M. FERRATIER Philippe (titulaire) - **DOMPAIRE** Mme LELARGE Nathalie (titulaire) - **DOMPAIRE** M. ANTOINE Julien (titulaire) - **DOMVALLIER** Mme ZIMMER Hélène (titulaire) - **EVAUX-ET-MENIL** M. MOUGEOLLE Michaël (titulaire) - **FRENELLE LA PETITE** M. SANCIER Jean-Claude (titulaire) - **FRENELLE-LA-GRANDE** M. DENIS Christian (titulaire) - **GELVECOURT-ET-ADOMPT** M. JEANMAIRE Roger (titulaire) - **GIRCOURT-LES-VIEVILLE** M. JEANDEL Arnaud (titulaire) - **GORHEY** Mme LAURENT Isabelle (titulaire) - **GUGNEY-AUX-AULX** M. VAUDOIS Rémy (titulaire) - **HAGECOURT** M. SOURDOT Claude (titulaire) - **HAROL** M. MARCHAL Emmanuel (titulaire) - **HAROL** Mme DERMINEUR Laurence (titulaire) - **HENNECOURT** M. ARNOLD Philippe (titulaire) - **HYMONT** M. GAUTHIER Cyrille (titulaire) - **JORXEY** Mme HAMMERER Laure (titulaire) - **JUVAINCOURT** Mme JACOPIN Anne (titulaire) - **LEGEVILLE-ET-BONFAYS** M. COLIN François (titulaire) - **MADECOURT** Mme SERDET Dominique (titulaire) - **MADEGNEY** M. CHAPELIER Thierry (titulaire) - **MADONNE-ET-LAMEREY** M. PETOT Julien (titulaire) - **MARAINVILLE-SUR-MADON** M. CLEMENT Philippe (titulaire) - **MARONCOURT** M. ANNEN Bernard (titulaire) - **MATTAINCOURT** M. JEANPIERRE Christian (titulaire) - **MATTAINCOURT** Mme THOMAS Dominique (titulaire) - **MATTAINCOURT** M. HURIOT Joris (titulaire) - **MAZIROT** M. MAILLARD Dominique (titulaire) - **MIRECOURT** Mme VOUILLON Annie (titulaire) - **MIRECOURT** M. JAMIS Patrice (titulaire) - **MIRECOURT** M. CITOYEN Patrick (titulaire) - **MIRECOURT** Mme CLAUDON Martine (titulaire) - **MIRECOURT** Mme KLEIN Valérie (titulaire) - **MIRECOURT** Mme TOTTOLI Geneviève (titulaire) - **MIRECOURT** M. PERRY

Daniel (titulaire) - **MIRECOURT M. GILLET** Denis (titulaire) - **MIRECOURT M. MALLERET** Fabien (titulaire) - **MIRECOURT M. BLONDELLE** Marc (titulaire) - **MIRECOURT Mme VILLARMET** Nadia (titulaire) - **MIRECOURT Mme BABOUHOT** Nathalie (titulaire) - **MIRECOURT M. SAHAN** Elvan (titulaire) - **MIRECOURT M. LABAYE** Jérôme (titulaire) - **MIRECOURT Mme AUDINOT** Aurélie (titulaire) - **MIRECOURT Mme DURIEUX** Sophie (titulaire) - **MIRECOURT Mme PREAUT** Marine (titulaire) - **MIRECOURT M. BELAZREUK** Salim (titulaire) - **OELLEVILLE Mme LORRAIN** Blandine (titulaire) - **PIERREFITTE M. HAYOTTE** Laurent (titulaire) - **PONT-SUR-MADON M. PREVOT-PIERRE** David (titulaire) - **POUSSAY M. ROBINET** Serge (titulaire) - **POUSSAY M. RENAUX** Serge (titulaire) - **PUZIEUX Mme VOIRIOT** Nathalie (titulaire) - **RACECOURT Mme PARISOT** Eve-Laure (titulaire) - **RAMECOURT M. COMESSE** Laurent (titulaire) - **RANCOURT M. CLOCHEY** Alain (titulaire) - **RAPEY Mme FIOLSI** Stéphanie (titulaire) - **REGNEY M. PINOS** Joël (titulaire) - **REMICOURT M. GIRON** Philippe (titulaire) - **REPEL Mme LAHAYE** Justine (Suppléante) - - **SAINTPRANCHER M. GERARD** Jean-Claude (titulaire) - **SAINT-VALLIER M. NAGELEISEN** Julien (titulaire) - **THIRAU COURT M. PERRIN** Ervé (titulaire) - **TOTAINVILLE M. THOUVENIN** Christian (titulaire) - **VALLEROY-AUX-SAULES M. MILLET** Gérard (titulaire) - **VARMONZEY M. MANGIN** Jean-Marie (titulaire) - **VAUBEXY Mme PERRON** Audrey (titulaire) - **VELOTTE-ET-TATIGNECOURT M. HUEL** Jean-Luc (titulaire) - **VILLERS Mme VANTINI** Marilynna (titulaire) - **VILLE-SUR-ILLON Mme ESQUIS MOLARD** Amandine (titulaire) - **VOMECOURT-SUR-MADON Mme NICOLAS** Corinne (titulaire) - **VROVILLE M. BISCH** Stéphane (titulaire) - **XARONVAL M. COLLIGNON** Paul (titulaire)

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. FORTERRE Michel à M. VAUBOURG Jean ; Mme MARTIN Sandrine à M. FERRATIER Philippe ; Mme FRAMENT Marie-Brigitte à M. GAUTHIER Cyrille ; M. ADAM Mathieu à M. THOUVENIN Christian

Secrétaire de séance : BELAZREUK Salim

Membres en exercice : 100

Présents : 96

Absents représentés : 4

Absents : 0

Votants : 100

1. Installation du conseil de communauté

La séance est ouverte sous la présidence de M. MANGIN Jean-Marie, le plus âgé des membres présents du conseil de communauté, qui après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires (pour noter les présents, les absents et les pouvoirs) et vérifié que les conditions de quorum sont remplies, déclare les membres du conseil de communauté, cités ci-dessus (présents, absents et représentés), installés dans leurs fonctions.

2. Election du Président

Le plus jeune titulaire, M. BELAZREUK Salim, est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil de communauté. Il est invité à vérifier le bon déroulement des votes et contrôle l'élaboration du procès-verbal de la réunion.

Le conseil de communauté désigne deux assesseurs : Mme CHATTON-LEGAT Camille et M. HURIOT Joris, afin d'assurer et de vérifier le bon déroulement des votes.

Il est rappelé qu'en application du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil de communauté. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les conseillers sont invités à faire acte de candidature : Mme Nathalie BABOUHOT se déclare candidate au poste de Président.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- d) Nombre de votes blancs : 11
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 85
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BABOUHOT Nathalie	85	Quatre-vingt-cinq

Mme BABOUHOT Nathalie est proclamée Présidente et est immédiatement installée.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Mme Nathlaie BABOUHOT ayant été élue Présidente, prend la présidence du conseil de communauté.

Avant de procéder à l'élection des Vice-présidents il y a lieu de déterminer leur nombre, lequel ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidents pour le mandat à venir à 12 Vice-présidents (4 femmes et 8 hommes).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à **la majorité des voix des membres présents et représentés** (10 contres : NOEL Gérard, LAURENT Isabelle, JEANDEL Arnaud, DENIS Christian, CLEMENT Philippe, ANNEN Bernard, PREVOT-PIERRE David, CHAPELIER Thierry, PERRIN Hervé, PINOS Joël et 1 abstention : LHOTE Serge) décide de fixer le nombre de Vice-présidents à 12.

4. Election des membres du bureau

A l'issue de la détermination du nombre de Vice-présidents, le conseil de communauté est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

4.1. Election du 1^{er} vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 6
- d) Nombre de votes blancs : 12
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 82
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAILLARD Dominique	82	Quatre-vingt-deux

M. MAILLARD Dominique est proclamé 1^{er} vice-président et est immédiatement installé.

4.2. Election du 2^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d) Nombre de votes blancs : 9
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 88
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FERRATIER Philippe	88	Quatre-vingt-huit

M. FERRATIER Philippe est proclamé 2^e vice-président et est immédiatement installé.

4.3. Election du 3^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d) Nombre de votes blancs : 11
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 87
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NICOLAS Corinne	87	Quatre-vingt-sept

Mme NICOLAS CORINNE est proclamée 3^e vice-présidente et est immédiatement installée.

4.4. Election du 4^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d) Nombre de votes blancs : 4
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 95
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLEMENT Philippe	23	Vingt-trois
PERREIN Philippe	28	Vingt-huit
SOURDOT Claude	44	Quarante-quatre

M. LHOTE Serge quitte la séance à 21h57 et donne son pouvoir à M. BASTIEN Denis.

M. CLEMENT Philippe se désiste pour le deuxième tour de scrutin.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d) Nombre de votes blancs : 7
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 91
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERREIN Philippe	37	Trente-sept
SOURDOT Claude	54	Cinquante-autre

M. SOURDOT Claude est proclamé 4^e vice-président et est immédiatement installé.

4.5. Election du 5^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d) Nombre de votes blancs : 23
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 74
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KLEIN Valérie	74	Soixante-quatorze

Mme KLEIN Valérie est proclamée 5^e vice-présidente et est immédiatement installée.

4.6. Election du 6^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d) Nombre de votes blancs : 9
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 88
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BASTIEN Denis	88	Quatre-vingt-huit

M. BASTIEN Denis est proclamé 6^e vice-président et est immédiatement installé.

4.7. Election du 7^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 5
- d) Nombre de votes blancs : 16
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 79
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HURIOT Joris	79	Soixante-dix-neuf

M. HURIOT Joris est proclamé 7^e vice-président et est immédiatement installé.

4.8. Election du 8^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d) Nombre de votes blancs : 15
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 83
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANTINI Marylina	83	Quatre-vingt-trois

Mme VANTINI Marylina est proclamé 8^e vice-présidente et est immédiatement installée.

4.9. Election du 9^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 5
- d) Nombre de votes blancs : 16
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 79
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAUTHIER Cyrille	79	Soixante-dix-neuf

M. GAUTHIER Cyrille est proclamé 9^e vice-président et est immédiatement installé.

4.10. Election du 10^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d) Nombre de votes blancs : 10
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 87
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DERMINEUR Laurence	87	Quatre-vingt-sept

Mme DERMINEUR Laurence est proclamé 10^e vice-présidente et est immédiatement installée.

4.11. Election du 11^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d) Nombre de votes blancs : 9
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 89
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BISCH Stéphane	89	Quatre-vingt-neuf

M. BISCH Stéphane est proclamé 11^e vice-président et est immédiatement installé.

4.12. Election du 12^e vice-président

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 100
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d) Nombre de votes blancs : 19
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 79
- f) Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MALLERET Fabien	79	Soixante-dix-neuf

M. MALLERET Fabien est proclamé 12^e vice-président et est immédiatement installé.

5. Lecture de la charte de l'élu local

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue aux articles L.1111-12 à L.1111-14 du CGCT et remet à chaque conseiller communautaire une copie, ainsi que la reproduction de dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

6. Désignation d'un référent déontologue élu local

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1-1 ;
VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218), dite Loi « 3DS » ;
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023 ;
VU l'arrêté IOMB2224141A du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

CONSIDERANT que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;
CONSIDERANT que le référent déontologue ou le collège de référents déontologues doit être désigné par délibération des organes délibérants ;

CONSIDERANT que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

CONSIDERANT que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L.5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

CONSIDERANT l'accord des personnes désignées ;

Le Président rappelle que les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Afin d'apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques, tout élu local peut consulter un référent déontologue désigné par voie de délibération.

Il est proposé de nommer en qualité de référent déontologue des élus communautaires de la communauté de communes Mirecourt Dompain, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat : Elodie DERDAELE, Maîtresse de conférences en droit public à la faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy.

Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de façon électronique, précisant dans son objet "Saisine du référent déontologue - Nom de la collectivité - Confidentiel".

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la commune suivant un montant de 80 € par personne désignée et par dossier.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :**

- APPROUVE la désignation du référent déontologue des élus municipaux telle que proposée ;
- APPROUVE les modalités de saisine du référent déontologue telles que présentées ;
- APPROUVE les modalités de délivrance du conseil telles que présentées ;
- APPROUVE les modalités de rémunération du référent déontologue telles que présentées.

7. Composition de la de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de définir le nombre de délégué par commune siégeant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la manière suivante :

- 1 titulaire + 1 suppléant par commune
 - 3 titulaires + 3 suppléants pour Mirecourt
- Soit 78 titulaires + 78 suppléants au total.

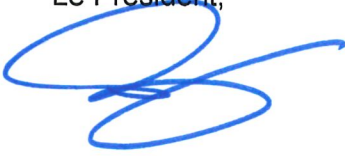
8. Questions et informations diverses

Calendrier prévisionnel :

- Conférence des Maires : mardi 28 avril à 20h à Mirecourt (Espace Pluriel – salle René FRITZ)
- Conseil de communauté : mardi 5 mai à 20h à Mirecourt (Espace Flambeau)
- Séminaire d'intégration et de cohésion des conseillers communautaires : samedi 13 juin de 9h à 17h (horaires à confirmer) à Mirecourt (Grange à son)
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : mardi 16 juin à 18h à Mirecourt (Espace Pluriel – salle René FRITZ)
- Conférence des Maires : mardi 16 juin à 20h à Mirecourt (Espace Pluriel – salle René FRITZ)
- Conseil de communauté : mardi 30 juin à 20h à Dompaire (Salle Polyvalente)
- Conférence des Maires : mardi 15 septembre à 20h
- Conseil de communauté : mardi 29 septembre à 20h à Poussay (Salle Polyvalente)
- Conférence des Maires : mardi 17 novembre à 20h
- Conseil de communauté : mardi 1^e décembre à 20h à Mattaincourt (Salle Polyvalente)

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 14 avril 2026, à 00 heures 10 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

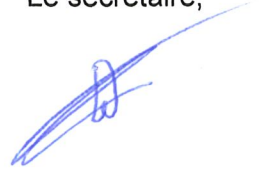
Le Président,



Le conseiller communautaire le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

